



Brodard Claude, Dorthe Sébastien

13<sup>e</sup> rente et fiscalité – comment seront gérées les recettes fiscales supplémentaires ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 12.03.24

## Dépôt

A la suite de l'acceptation par le peuple d'une 13<sup>e</sup> rente AVS le 3 mars 2024, le canton pourrait bénéficier de nouvelles rentrées fiscales en raison de l'augmentation prévisible des revenus des personnes concernées. Cette évolution soulève des questions concernant la gestion des finances publiques.

Premièrement, il est important d'évaluer l'impact fiscal de cette mesure. Le Conseil d'Etat peut-il estimer les recettes fiscales supplémentaires générées par la mise en place de cette 13<sup>e</sup> rente ? En lien avec cet aspect, nous demandons au Conseil d'Etat d'estimer l'augmentation brute en francs que cela représentera pour les retraités fribourgeois afin de donner un ordre de grandeur et de mettre en relief le rapport entre la fiscalité supplémentaire et les ressources en plus pour les retraités.

Deuxièmement, dans un souci de responsabilité fiscale et de maîtrise des dépenses publiques, il est impératif d'assurer une gestion prudente de ces recettes supplémentaires. A cet égard, comment le gouvernement envisage-t-il d'éviter que ces fonds supplémentaires ne conduisent à une augmentation des dépenses étatiques, déjà substantielles ?

Enfin, et peut-être le plus important, il convient de considérer une réévaluation de la pression fiscale sur nos concitoyens. Dans un esprit d'équité et de soutien à la population, serait-il envisageable de proposer une baisse de l'impôt correspondant aux recettes supplémentaires engendrées par l'imposition de la 13<sup>e</sup> rente ?

—